

*Remboursement des dépenses des années précédentes*

Les remboursements effectués pendant l'année financière courante à l'égard de dépenses faites les années précédentes se sont établis à 33 millions de dollars, soit 5 millions de plus qu'en 1957-1958. Ces remboursements comprennent: 20 millions de dollars touchés par le ministère de la Défense nationale, dont 9 millions au titre de contrats conclus avec le gouvernement des États-Unis pour la fourniture de moteurs, d'avions et d'autre matériel de défense en vertu d'une entente d'après laquelle, lorsque le Canada confie des contrats au gouvernement des États-Unis, il en paie le coût estimatif au Trésor américain et si ce coût estimatif est révisé ou si des réductions sont apportées aux contrats, le gouvernement des États-Unis rembourse le trop-payé. De plus, 5 millions ont été touchés par le ministère des Finances (dont 4 millions étaient un remboursement de la province d'Ontario à l'égard des paiements relatifs aux droits successoraux prévus par l'accord sur la location des domaines fiscaux), 2 millions par le ministère des Affaires des anciens combattants; et 6 millions par d'autres ministères.

*Services et honoraires*

Des sommes s'élevant au total à 25 millions de dollars ont été perçues en 1958-1959 par divers ministères de l'État à l'égard de services rendus ou à titre d'honoraires, soit 3 millions de plus que le montant global perçu l'année précédente.

Les recettes de cette source comprennent 6 millions de dollars perçus par le ministère du Commerce, surtout pour l'inspection, la pesée, l'entreposage des céréales dans les élévateurs ou ailleurs et pour le service d'inspection de l'électricité, du gaz et des poids et mesures; 9 millions de dollars touchés par la Gendarmerie royale du Canada, surtout pour le service de police dans les provinces et les municipalités; et 4 millions de dollars perçus par le ministère des Transports, surtout en frais de service à l'égard de quais, canaux et autres installations maritimes, pour le service d'inspection de navires à vapeur, pour les services de communication air-sol aux aéroports et pour le service d'État de télégraphe et de téléphone.

*Produit de ventes*

Les recettes provenant du produit des ventes se sont établies à 19 millions de dollars en 1958-1959, soit 3 millions de moins que le total des recettes pour 1957-1958.

Cette catégorie de recettes comprend 7 millions de dollars provenant de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et représentant le produit de la vente de biens excédentaires de la Couronne (déduction faite de certains frais de service et de transfert), 3 millions de dollars au titre de contrats de vente et 6 millions provenant de la Société centrale d'hypothèques et de logement, produit de la vente de logements du temps de guerre, y compris la somme résul-